

# Un chasseur sachant chasser **ne s'introduit pas sur les voies ferrées**



**SNCF Réseau constate plus de 10 000 intrusions  
chaque année. Certaines sont mortelles.**

Pour votre sécurité, respectez les consignes de sécurité.

Pénétrer sans autorisation sur les voies ferrées ou dans les bâtiments constitue un délit (3750€ d'amende et 6 mois d'emprisonnement).

Informations sur [sncf-reseau.com/fr/securite-ferroviaire](https://www.sncf-reseau.com/fr/securite-ferroviaire).

**#RestonsVigilants**

# Ne risquez pas votre vie.

Vous introduire sur les voies ferrées ou bâtiments SNCF est interdit et dangereux.

La chasse s'exerce en dehors des emprises ferroviaires : voies ferrées, ponts, tunnels, abords végétalisés, bosquets, haies...

## ► Il existe deux risques :



### COLLISION

Un train roule vite : sa distance de freinage est importante : 1km lorsqu'il roule à 100km/h. Il ne peut pas vous éviter.



### ÉLECTROCUTION

Certains trains roulent sur des lignes électrifiées par des câbles électriques : les caténaires. Elles sont alimentées 24h/24 et 7j/7 par une haute tension jusqu'à 25 000 volts.

## ⊗ Les comportements à risques à proscrire :

- Traverser les emprises ferroviaires et les voies ferrées par les passages non autorisés pour changer de territoire, pour suivre ou retrouver un gibier et récupérer son chien,
- Stationner son véhicule sur une emprise ferroviaire,
- S'introduire sans autorisation sur les voies ferrées, bâtiments, ou toute autre emprise ferroviaire,
- Utiliser les emprises pour agrainer ou attirer la faune sauvage,
- Laisser son chien chasser sur les emprises ferroviaires.



## ✓ Les bonnes pratiques à adopter :

- Je connais les limites de mon territoire de chasse,
- J'attache mon chien à l'approche des emprises ferroviaires,
- J'utilise les passages à niveau pour me rendre de l'autre côté de la voie ferrée,
- Je me gare loin des passages à niveau et en dehors des emprises ferroviaires.

Pour toute question, contacter nos équipes : [info.faune@reseau.sncf.fr](mailto:info.faune@reseau.sncf.fr).